

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr. De France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'un contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS:

Annonces: la ligne... 25 c. Réclames: »... 30 c. Faits divers: »... 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Éclair de l'Éclair.

BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER

Cours à terme de 1 h. 10, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Rente 5 0/0, Italien 5 0/0, Turc 5 0/0, Act. Nord d'Espagne, Act. Gaz, Act. B. de Paris P.-R., Act. Mob. Français, Act. Lombards, Act. Autrichiens, Act. Espagnol, Act. Suez, Act. Banque Ottom., Oblig. Expt. uni., Act. Fon. France, Florin d'Autriche, Act. Saragosse, Emp. Russe 1877, Délégations Suez, Florin Hongrois, Espagne extérieure, Consolidés.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collège, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: VALEURS, 24 JANV., 23 JANV. Rows include 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with columns: VALEURS, 25 JANV., 24 JANV. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Créd. f. de France, Chemin autrichien, Lyon, Est, Ouest, Nord, Midi, Suez, 6 1/2 Pérou, Act. Banq. ottom. (anc.), Banq. ottom. (nou.), Londres court, Créd. Mob. (act. nouv.), Turc.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 25 janvier. Change sur Londres, 4,84 50; change sur Paris, 5,15 1/2. Café good fair, (la livre) 14 3/8, 14 5/8. Café good cargoes, (la livre) 15 1/4, 15 1/2. Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Co, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymoprez.

Havre, 25 janvier. Ventes 100 b. Marché calme. Liverpool, 25 janvier. Ventes 6,000 b. Marché faible.

New-York, 25 janvier. Recettes 150,000. New-Orléans low middling 70 1/8. Savannah 67 1/2.

ROUBAIX 25 JANVIER 1879

BULLETIN DU JOUR

Jusqu'à mardi, le Sénat et la Chambre ne tiendront pas de séances, leur ordre du jour étant épuisé. Le Sénat a décidé hier que ses bureaux auraient la faculté de se réunir à Paris. C'est une entorse donnée à la Constitution, et M. Durfort de Civrac qui présidait la Chambre des députés en l'absence de M. Grévy, a refusé par ce motif de laisser discuter une proposition analogue. Cette résistance n'empêchera rien, car la Chambre ne voudra pas se montrer moins disposée que le Sénat à cet achèvement vers le retour du Parlement de Paris.

On trouvera plus loin le résultat du scandaleux procès motivé par les diffamations de la Lanterne contre plusieurs des gens de la préfecture de police. Les dépositions de certains témoins portèrent un coup mortel aux administrations publiques, car avec un régime qui fait des employés les dénonciateurs de leurs chefs, il n'y a plus d'administration possible. Mais ce désordre, comme le demande le Français, n'est-il pas la conséquence naturelle du système de dénonciation des fonctionnaires par la presse, système que le gouvernement a toléré, qu'il a même souvent encouragé et en quelquel sorte sanctionné par ses révocations? Comment s'étonner ensuite que la Lanterne, le journal condamné pour diffamation, mette en gros caractères, en tête du compte-rendu du procès, ces mots: « Le procès de la préfecture de police, tel que le L'X<sup>e</sup> Siècle, journal républicain conservateur, a prouvé hautement parti pour les diffamateurs et comme M. Gigot de frapper les diffamés? »

C'était à prévoir. Maintenant que les plâtres sont secs, et que la maison est habitable, on signifie au centre gauche qu'il ait à vider les lieux. C'est la République française qui s'est chargée de

ce rôle d'huissier, qui s'en acquitte, il faut le reconnaître, avec un humour et une impertinence de haut goût: « Il y a longtemps, dit-elle, qu'un poète comique a trouvé dans Aristote le chapitre des Chapeaux. La gloire de découvrir dans ce même philosophe le chapitre du centre gauche était réservée au Journal des Débats, ou, pour mieux dire, à l'un des rédacteurs de cette feuille. C'est donc au nom d'Aristote qu'on vient réclamer pour le centre gauche, composé de cinquante et quelques membres, la direction suprême de la majorité, le gouvernement en un mot. Quand on songe que les autres groupes comprennent cent et deux cents membres, on est d'abord un peu surpris de cette façon d'entendre l'arithmétique et l'on se demande si le précepteur d'Alexandre, dont on indique le nom, avait réellement ces notions fantaisistes sur la règle des proportions. »

Et, continuant sur ce ton légèrement gouailleux, le Moniteur du chef de la majorité demande au rédacteur des Débats s'il a vu dans quelque page oubliée de la Politique d'Aristote que la France serait à jamais vouée au centre gauche, comme certains enfants sont voués au bleu à perpétuité. « Nos souverains nous servent mal sur ce point, ajoute-t-elle. Nous voyons seulement que, sur trois cent quatre-vingts députés républicains, cette France, qui est, nous dit-on, de l'avis d'Aristote, n'a nommé qu'une cinquantaine de candidats du centre gauche. »

Si encore le centre gauche avait été victime de tracasseries particulières, si aux élections les candidats de cette nuance avaient été spécialement molestés, la République française admettrait alors comme compensation qu'ils eussent la volonté d'imposer leur politique, eux qui sont les moins nombreux, à ceux qui représentent cinq ou six fois plus d'électeurs. Mais telle n'est pas leur situation; et dans tous les cas si le centre gauche s'appuie sur le résultat des élections du 5 janvier pour faire valoir ses droits, M. Gambetta lui signifiera qu'il fait fausse route.

« En passant, nous ferons remarquer que, dans le renouvellement du Sénat, le centre gauche a précisément fait moins de recrues que la gauche proprement dite. Nous ne savons si Aristote avait prévu ce résultat, mais c'est ainsi. »

El goguenardant encore en terminant, la République française rappelle aux Débats que, même en invoquant l'appui d'Aristote, on ne saurait renverser la loi du nombre et « proposer sérieusement le gouvernement des minorités. »

Le centre gauche a donc vécu, sinon comme groupe, du moins comme influence. Le ministre Dufaure est sa dernière incarnation, et s'il a quelque chance de conserver encore une parcelle de ce pouvoir qu'il a si longtemps exercé, c'est à la condition, au lieu de le combattre, comme certains de ses membres l'ont fait le 20 janvier de lui donner un appui sans réserve. Le cabinet n'est pas sauvé, il n'est que galvanisé; au centre gauche le maintenir le courant, s'il le peut encore!

La Chambre des députés de Vienne a adopté la convention conclue avec la France touchant les relations commerciales, en prenant pour base le traitement accordé à la nation la plus favorisée. Elle a adopté en outre les conventions conclues avec nous pour la prolongation des traités relatifs à la navigation, aux consulats, aux successions et à la propriété littéraire. Le ministre autrichien a déclaré que le nouveau tarif douanier serait publié prochainement.

L'article de la Constitution relatif aux prières publiques paraît offenser quelques-uns de nos républicains: M. Floquet y faisait allusion, dimanche dernier, pour rappeler que ni lui ni ses amis ne l'avaient voté; un journal radical y revient ce matin, pour rechercher jusqu'à quel point le clergé s'est conformé loyalement aux prescriptions de la loi. « Pour qui nos évêques ont-ils prié? demande-t-il. Pour la majorité républicaine des deux Chambres ou pour la minorité antirépublicaine? Pour le salut ou pour la ruine de la République? Pour le maintien ou pour la chute du cabinet Dufaure? » On peut aisément satisfaire la curiosité de ce journal. Les évêques n'ont prié ni pour la majorité ni pour la minorité; ils ont prié pour tous les représentants de la France en général, et supplié Dieu de daigner les éclairer tous, sans distinction et sans exception; il ne leur appartenait pas de formuler des vœux plus précis. Mais que les radicaux se rassurent. Si l'Église ne les a pas spécialement mentionnés dans ses prières,

elle ne les y a certainement pas oubliés: les lumières du Saint-Esprit ne leur seraient-elles pas plus nécessaires, plus que qu'il se soit, besoin que le Ciel voulût leur accorder un peu de sagesse, de raison et de modération?

Où, l'Église qui, dans sa mansuétude et sa charité infinie, couvre toujours de sa principale sollicitude les esprits malades, les égares et les pêcheurs, a prié dans cette circonstance, comme dans bien d'autres, pour ses plus remplaçables ennemis. Nous en trouvons la preuve dans une lettre pastorale que l'archevêque de Paris a adressée à son son clergé, et qui, bien qu'elle ne soit pas d'hier — elle est datée du 8 janvier — excite encore aujourd'hui la bile d'un de nos confères. Nous n'y voyons cependant, quant à nous, rien d'hostile à la République ni aux républicains.

Mgr Guibert y parle, il est vrai, — et avec plus de pitié que de colère, — de ces « dangereux novateurs qui ébranlent les fondements de la société, en mettant en question, avec une incroyable légèreté, la religion, la famille, l'éducation, l'autorité, la propriété... » Mais qu'y a-t-il dans ce langage d'offensant pour les républicains? ou même pour la plupart des radicaux? Le véritable prélat a visé évidemment sur les socialistes; et si violent que soit bien souvent dans sa polémique le journal dont nous parlons, nous ne sachons pas qu'il ait la prétention d'avoir jamais innové quoi que ce soit en matière d'économie politique et sociale. D'où vient donc la mauvaise humeur de notre confère, et que trouve-t-il de si blessant pour lui dans cette lettre pastorale?

Se serait-il donc reconnu dans le portrait que trace l'archevêque de Paris de ces hommes d'un esprit exalté, d'une instruction fort contestable, qui abordent aujourd'hui, sans préparation aucune, les plus redoutables problèmes? Peut-être; car il a précisément souligné ce passage. Mais c'est de sa part tort de modestie; et Mgr Guibert voulait seulement signaler d'une manière générale ce qui est le principal défaut de nos sociétés démocratiques, l'avènement au pouvoir des « nouvelles couches, » comme l'a dit quelquefois qui n'est pas hostile à ces parvenus. Ils sont les premiers à se vanter d'être des hommes nouveaux; pourquoi s'offenseraient-ils d'être taxés d'expérience? Pourquoi trouveraient-ils mauvais qu'on les engageât à s'éclairer et à s'instruire, et qu'on leur recommandât un peu de ménageant et de prudence, quand les hasards du suffrage universel viennent de remettre entre leurs mains les plus chers intérêts du pays?

Non; à plus nous relisons ce passage de la lettre pastorale du 8 janvier, moins nous y voyons quelque chose de répréhensible et de contraire à la neutralité que le clergé doit garder entre les partis politiques; rien qui autorise les feuilles radicales à prétendre que l'archevêque de Paris a engagé les prêtres de son diocèse à prier pour la ruine de la République. Bien au contraire; si les républicains veulent que le régime qui leur est cher se consolide et dure toujours, ils n'ont qu'à suivre les conseils du vénérable prélat, et à écarter de la direction des affaires, aussi longtemps qu'il leur sera possible, « les hommes d'un esprit médiocre, d'une expérience nulle et d'une instruction contestable, » qui réclament audacieusement des postes dont ils ne sont pas dignes et des fonctions qu'ils ne sauraient remplir.

A propos des achats de charbons anglais des chemins de fer l'Etat, nous lisons dans le Moniteur des intérêts matériels de Belgique:

L'Espagne vient de faire un pas important dans la voie où ses ressources naturelles eussent dû la pousser depuis longtemps: le Sénat espagnol vient, en effet, d'approuver une loi statuant qu'à l'avenir tous les services publics devront employer exclusivement du charbon indigène.

Il paraît qu'en Espagne on comprend autrement qu'en France les intérêts nationaux. Proudhon l'a aussi une loi pour incliquer à l'administration française ses grands principes qu'elle ne paraît pas avoir encore saisis?

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 24 janvier 1879. Nous avons à Paris 50 centimes de neige dans les rues, ce qui fait qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait se croire transporté à Stockholm ou à St-Petersbourg. Il paraît que de mémoire d'homme cela ne s'était jamais vu et on lire de cette nouveauté toutes sortes de présages; il n'y a qu'un point sur lequel tout le monde soit d'accord, c'est qu'il ne fait pas un temps à mettre même un ministère à

la porte. Ce n'est pas l'envie qui en manquait aux gauches. Les voilà redevenus furieux, parce que l'Officiel continue à rester muet et parce que, il est annoncé que le mouvement préfectoral n'aura lieu qu'après les élections législatives du 2 février et peut-être celles du 9 mars, date à laquelle il semble certain que les électeurs seront convoqués pour remplacer les députés nommés sénateurs. Cette irritation des gauches pourrait bien se manifester au dehors à propos de la question de l'impôt qui a conquis 156 signatures et dont la proposition en sera déposée demain ou lundi.

Malgré le froid, malgré le neige, sénateurs et députés se sont, en effet, rendus à Versailles. C'est bien à leur corps défendant, car ils étaient furieux de ce déplacement et ils ne se gênaient pas pour déclarer, dans la gare Saint-Lazare qu'il était absurde de faire un tel voyage quand on serait si bien à Paris. Ces considérations du temps qui sont encore fraîches à la mémoire peseront beaucoup lors de la discussion de la proposition de M. Brisson, entraînant le retour des chambres à Paris. Quoiqu'en dise M. Grévy les députés seraient heureux de ne pas monter en chemin de fer pour faire dix lieues par jour et pour consacrer les heures du voyage à examiner des projets de loi qui resteraient moins longtemps en souffrance pendant que les députés eux-mêmes souffriraient moins. Pour une fois, la gauche fait un succès à M. Laroche-Joubert.

L'opinion publique est assez surexcitée ici par les débats du procès du journal la Lanterne, dans lesquels on voit ce qui ne s'était jamais vu sans aucun gouvernement, c'est-à-dire des employés subalternes venir déposer contre leurs chefs et déclarer des choses en fait que rien ne justifie et que rien ne saurait justifier. Cela est absolument scandaleux et les honnêtes gens ne peuvent s'empêcher de déplorer un tel bouleversement moral qui est la négation absolue du principe d'autorité. On peut se demander comment le gouvernement gouvernera quand il aura ainsi laissé traîner ses serviteurs dans la boue.

Arrivera-t-on, comme sous la Commune à ce que ce soit le voleur qui arrête le gentleman sans prétexte que ce dernier n'est pas un bon républicain. Nous ne savons si le résultat du procès sera connu aujourd'hui; nous espérons dans tous les cas, que le ministère public saura se montrer ce qu'il doit être et que la magistrature ne sera pas la dupe de la manœuvre audacieuse dirigée par les radicaux contre la Présidence de la République.

Les résolutions prises par la sous-commission de déposer un rapport concluant à la mise en accusation des ministres du 16 mai, a dit-on, fait ému le maréchal. Le bruit court qu'il aurait demandé M. Grévy et qu'il lui aurait nettement déclaré que si cette mise en accusation était votée il démissionnerait immédiatement sa démission de président de la République.

On assure que comme indemnité au gouvernement de la Banque de France qui vient de lui échapper, M. Calmon recevra la direction de l'hôtel des Monnaies.

La cour de Dijon a rendu son arrêt dans l'affaire des Frères de Caluire contre l'ambassadeur M. Clamann-Lancour. Elle a adopté les conclusions du procureur général qui s'étaient prononcées contre l'intervention de M. de Marc et et pour la condamnation de M. Clamann en remboursement de plus de 90,000 fr. sans préjudice du recours contre lui de la Commune de Caluire. Qu'on s'étonne après cela que le procureur général de Dijon soit signalé par les républicains aux foudres vengeresses de M. Dufaure.

L'échafaud à huis-clos

On sait l'odieuse scandale causé par la foule pendant l'exécution de Lebeiz et de Barre. L'opinion publique a aussitôt demandé une réforme. Une proposition de loi vient de donner satisfaction à la plèbe générale. Cette loi établit le huis-clos de la guillotine. C'est aller trop vite! Dans les difficultés sociales, il faut marcher à pas lents comme on traverse les boueuses, au milieu des voitures! Ici, l'opinion publique s'est jetée dans un grand danger, en se sauvant trop hâtivement d'un autre. Certes, le scandale a été ignoble. Il faut à tout prix l'empêcher de se reproduire. Mais j'estime que le moyen proposé est mauvais. Je n'hésite pas à heurter l'opinion commune. Une conscience est aussi utile que l'encens et une plume!

avec de grands cris, chercher et ramener la guillotine qu'il aura enchaîné. J'avais prévu ce que nous venons de voir en Suisse! En définitive, quel est donc le motif de ce fameux scandale nocturne? L'envahissement de la place de la Roquette — tout d'abord par trop de privilégiés — ensuite par la foule cynique. Trop d'autorités diverses ont le droit de donner des billets d'entrée. J'ai vu, à l'exécution de Gervais, M. Rochefort entrer, aux places privilégiées, plusieurs de ses protégés — billets d'autour au pluriel d'ailleurs! La foule a vu cette masse de privilégiés, le 1<sup>er</sup> jour de son irruption. Voilà les renseignements qui me viennent de bon lieu. Je n'étais pas sur la place de la Roquette. Mais, cette nuit, on avait été faite avec les portes closes. Si on m'eût revint au moment de la guillotine, c'est que e serait la guillotine!

Pendant cette longue nuit de l'exécution de Gervais, nous étions à peine trentenne profanes sur la place de la Roquette. La foule était absente, comme au jour de l'enterrement dans le demi-jour le haut de la guillotine. Certes, elle hurlait de loin — comme une énorme chenille — mais plutôt parce qu'elle sentait la guillotine que parce qu'elle voyait! Grande fauve suivait son instinct — j'eusse été étonné d'avance, si elle avait chanté des psaumes! Aujourd'hui, une sorte de huis-clos est possible, sans que vous le mettiez dans la loi. Établissez donc la peine de mort n'est pas une vengeance. Elle est un exemple public! Ici, je place une hypothèse, que je crois saisissante. Supposez que l'univers soit réduit à ses cinq derniers habitants, c'est-à-dire à une femme et à un homme. C'est-à-dire pas d'avenir! Un des cinq tue un des six compagnons. Les trois autres n'auront pas le droit de condamner à mort l'assassin. En effet, l'exemple de l'assassin n'est pas un exemple pour l'empêcher de tuer encore. Avec le huis-clos de la guillotine, vous supprimez l'exemple public. La société civilisée n'exerce plus que la loi de l'effroi — c'est-à-dire la loi des peuples sauvages!

On dit qu'on fait l'exemple n'est pas suffisant. Si cela est, n'hésitez pas à augmenter la peine de mort. Mais l'exemple est formidable: on compte ceux que le spectacle sanglant d'un condamné a fait réfléchir, bien plus nombreux, qu'il a retenus. Vous me montrez une foule qui rit et se moque, c'est le poltron qui chante parce qu'il a peur! Bires convulsifs. J'ai regardé l'exécution de Lebeiz et de Barre, et j'ai dit: ce qui terrifiera la gorge de ces hommes et de ces femmes, certain rire-foquet est un des phénomènes de l'étré. La population correspond aux notes — comme les écus de Paris sont parallèles aux rues et aux ruelles! Nous sommes ici en présence de six vilains condamnés. L'égoût humain secoué ne peut donner qu'une hideuse déense. Certes, ces filles ont naturellement obtenu. Mieux effrayé l'opinion, parce qu'on ne la voit qu'ici. Mais elle est précisément la classe sociale qui est la plus vivement impressionnée par la guillotine. Quand l'horrible fête est finie, la foule se disperse. L'exemple donne à la collectivité accompli sur l'individu. L'action réflexe a lieu!

Au fond des abîmes, les pieux — au fond des foules, les filles — au fond des principes indignes du scandale. Eh bien! interdisez aux femmes la voie publique, dans un certain rayon et pendant cette horrible nuit. Les honnêtes filles du peuple ne se plaindront pas de cette mesure. Elles ont peur. Mais elles sont comme les corneilles qui croissent autour de la fosse effrayée. Une fois la fille ôcée de là, vous serez étonné de l'immobilité de la foule. Une minute d'immobilité est le signe de la peur suprême! Enfin n'oubliez pas l'enceinte à la curiosité banale. Seul, le journal doit s'approcher de la guillotine. Le journal ne peut pas être à huis-clos. Les temps modernes ont apporté un nouveau droit — le droit du contrôle public. Desormais il est indéniable. Le peuple ne doit jamais être au pouvoir — mais il doit toujours être au contrôle.

Descendons encore plus bas dans cette chose sombre. Les détails de l'exécution ont révolté les penseurs qui assistaient aux exécutions Lebeiz et Barre. A qui la faute? A des humanitaires maladroits. Jadis, on liait le patient avec des cordes, on le plaçait sur une planche fatale. Aujourd'hui, il n'est plus assis. Mais pour qu'il ne puisse résister, on a dû l'enrouler de plus de cordes! Sa marche en devient hideuse. Pieds en dehors comme ceux d'un mort! Tête rejetée en arrière! Balancement du corps qui rappelle celui d'une bouteille sur l'eau! Arrive devant l'échafaud, le condamné est poussé, bousillé, terrassé maintenant avec les poings! On voit passer, glisser rapidement une masse entre trois ombres noires. De là les sombres incidents. Jadis rien de tout cela! Mais on a diminué l'agonie! Est-ce bien vrai? La véritable agonie est dans la cellule, plus que sur la place publique. Devant l'échafaud, le malheureux ne perçoit plus nettement la trop forte émotion. De même des coups foudroyants de maréchal sur la tête, sont moins perçus que les petits coups de canif. Les quarante jours de cellule — voir l'agonie! trop longue! On pourrait la diminuer de moitié. La est la réforme; elle sera votée par tout législateur qui, comme moi, aurait causé avec l'homme sans se faire. Les quarante jours de cellule — voir l'agonie! trop longue! On pourrait la diminuer de moitié. La est la réforme; elle sera votée par tout législateur qui, comme moi, aurait causé avec l'homme sans se faire. Les quarante jours de cellule — voir l'agonie! trop longue! On pourrait la diminuer de moitié. La est la réforme; elle sera votée par tout législateur qui, comme moi, aurait causé avec l'homme sans se faire.

Dans cette exécution dernière, on s'est plaint d'une effreuse effusion de sang. Vous devez cacher ce sang. Vous êtes fier parce que vous venez d'enfermer le couteau dans une sorte de gaine qui le rend invisible! Vous cachez ce qu'il faut montrer — et vous montrez ce qu'il faut cacher. Il y a quelqu'un qui est, peut-être le seul homme important du monde criminel, à qui je n'ai jamais parlé. Cependant, j'ai passé auprès de lui cinq ou six heures de nuit. Parfois il me regardait. Son regard me produisait l'effet d'un courant d'air sur le cou. Cet homme est aujourd'hui dans

une situation toute à la monopole de la guillotine. Ce n'est plus le Moniteur de Paris qui écrit, Moniteur de France. Quelle sombre expérience! On dit qu'il est habile. Il ne s'agit pas plus de l'œuvre une fois faite, que le couteau lavé. Faites-le venir. Dites-lui: « La société ne veut plus voir de sang. » Il trouvera quelque procédé. Il connaît la guillotine mieux que vous qui connaissez votre montre. Mais on veut faire attendre. A la foule qui aboie au loin — aux lâchetés d'assassins — aux goulues — aux entrechues du vice et du crime, la silhouette noir-choquant du couteau apparaît vaguement. Vous voulez effacer la vision! La guillotine avait cette personnalité vivante qu'on se les choses dont l'action est bien définie. Elle parlait — sa parole n'avait qu'un mot sec! Ce mot, on se le rappelait toujours quand on l'avait entendu, une fois! Il se faisait écouter plus que la parole de la chaire de Notre-Dame. Il faisait trembler l'âme de la foule. De même le tonnerre fait vibrer les vitres propres ou sales! Et vous avez rendu muette la guillotine. On ne la verra plus. On ne l'entendra plus. Ce sera le huis-clos.

Je crois que vous vous trompez. Sans le savoir, la société recule — à notre époque où il n'y a plus de place pour le recul. Je résume mon système. Maintien de la guillotine sur la place de la Roquette. Modifications apportées dans l'épave de l'opération — la foule retenue au loin — la femme et l'enfant exclus de cette foule de rares assistants privilégiés choisis plutôt par genre que par individu — un maximum de 20 jours de cellule au lieu de 40 jours.

Le projet de loi fait cacher la guillotine dans le préau centre de la Roquette. En définitive, on ne lui fait faire que 60 pas! Mais c'est un monde! On la fait sortir du droit absolu pour entrer dans l'enceinte. Ici, elle était la servante farouche de la grappe loi de l'exemple. — là, elle sera l'instrument honteux de la loi du talion! J'ajoute deux desiderata. Ne pourrions-nous pas étudier un système de gardiennage que ces trois gardiens enfermés dans la cellule avec le condamné? Ils ne se couchent jamais. Ils ont, nuit et jour, leurs yeux qui brillent sur le malheureux. Ce sont trois cierges funéraires que la chapelle allume, jour et nuit, autour du lit d'un homme vivant!

Deuxième desideratum. Aujourd'hui le condamné fait un détour de soixante-dix pas — je les ai comptés — de sa cellule à l'échafaud. On ne veut pas qu'il soit vu par les condamnées de la Grande-Roquette. Je voudrais au contraire qu'il fût vu de tous. Vraiment ici il faudrait éteindre ce lugubre exemple, comme avec tous les lustres de l'Opéra. On craint des scandales! Y en avait-il à Toulon? Tous les forçats à genoux assistaient à l'exécution! Le condamné lui-même, elle était la servante farouche de la grappe loi de l'exemple. — là, elle sera l'instrument honteux de la loi du talion! J'ajoute deux desiderata. Ne pourrions-nous pas étudier un système de gardiennage que ces trois gardiens enfermés dans la cellule avec le condamné? Ils ne se couchent jamais. Ils ont, nuit et jour, leurs yeux qui brillent sur le malheureux. Ce sont trois cierges funéraires que la chapelle allume, jour et nuit, autour du lit d'un homme vivant!

Mais, Dieu merci, j'ai trouvé ici une fleur comme celle que dans le livre hindou on va chercher au fond des précipices. Savez-vous pourquoi la guillotine est aussi terrifiante? — Si terrible qu'il est terrible d'en seulement parler! Est-ce parce qu'elle est l'Image la plus noire de la terre? Non; nos grands-mères, victimes, n'en avaient point peur en 1793! Et puis, la mort n'est pas si épouvantable que cela! C'est le mourir laid et empuanté qui nous tourmente — et non la mort. Elle est peut-être un peu mieux et la vie un rêve! La mort est chose naturelle, mors est naturelle — un sort qui est celui de tant de monde ne peut être bien épouvantable! Ecoutez. La Société actuelle semble vouloir embellir la mort. Elle la couvre de fleurs, jamais tant de couronnes! Elle fait bien. La mort poétique. Le seul amour impréssionnable de l'homme est peut-être l'amour pour une femme morte! Ne croyez pas à des retours au paganisme. La foi s'en va, dit-on! Soit! Mais elle éclaire encore les classes élevées, comme le soleil qui se couche éclairé encore les sommets. C'est ces classes-là que je fais remarquer combien la peur extrême de l'échafaud prouve la croyance latente en l'immortalité de l'âme. Cet effroi est spirituelisme — je l'en aime davantage! L'échafaud semble prolonger le châtiement avec son ombre dans l'infini... IGNORUS.

La Loterie Nationale

Comme nous l'avons annoncé, c'est seulement à dix heures du matin, dimanche, 26 janvier, que commencera le tirage de la loterie nationale. Dès neuf heures, les membres des commissions et les employés seront rendus au palais du Trocadéro, mais c'est seulement à dix heures précises que les roues seront utilement mises en mouvement. Ainsi la décade, aujourd'hui, le comité central, présidé par M. le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, dans une réunion qui eut lieu en la salle des Fêtes. On y a procédé à l'essai des roues. En quatre minutes, 25 numéros ont été tirés, proclamés et inscrits sur les feuilles de contrôle. Donc, en une heure on peut tirer facilement cent numéros. Chaque journée tire et cents gro-